



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 7 octobre 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 30 septembre 2010

Publié le 8 octobre 2010

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participants au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE
M. Gilbert MENU	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Nicolas BOURNAY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Rémi DELATTE
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

Mme Christine MASSU	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MARCHAND
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	M. Louis LAURENT pouvoir à M. André GERVAIS
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Foncier - Chevigny-Saint-Sauveur, avenue de la Visitation - Acquisition de parcelles de terrains sur le Syndicat Mixte du Dijonnais

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-37,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 1954 portant constitution du « Syndicat intercommunal d'adduction d'eau des communes suburbaines de DIJON-EST »,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 septembre 1967 portant notamment extension des compétences du Syndicat et changement de dénomination du Syndicat devenu « Syndicat intercommunal d'aménagement de l'Est dijonnais »,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 1999 portant transformation du District de l'agglomération dijonnaise en Communauté d'Agglomération Dijonnaise,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} mars 2000 portant adhésion de la Communauté d'Agglomération Dijonnaise au Syndicat intercommunal d'aménagement de l'Est dijonnais (SIAED) et transformation du SIAED en un Syndicat mixte, au sens des dispositions de l'article L 5711-1 du Code général des collectivités territoriales, et changement de dénomination en « Syndicat Mixte du Dijonnais »,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte Dijonnais en date du 24 mars 2010 se prononçant en faveur du projet de dissolution dudit syndicat,

Vu la délibération du Comité de Communauté en date du 24 juin 2010 se prononçant en faveur du projet de dissolution dudit syndicat,

Vu l'avis du service France Domaine en date du 10 mai 2010,

Le Syndicat Mixte du Dijonnais exerce une compétence à caractère optionnel intitulée « acquisition, aménagement et mise à disposition d'un terrain intercommunal », qu'il a reprise du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Est Dijonnais.

Cette compétence s'est traduite par l'aménagement du parc de stationnement intercommunal situé à proximité de l'église de la Visitation à Chevigny-Saint-Sauveur.

Situées sur la commune de Chevigny-Saint-Sauveur, les parcelles concernées sont les parcelles ZB 216 d'une superficie de 5 976 m², ZB 42 d'une superficie de 4 430 m², ZB 142 d'une superficie de 12 052 m², ZB 144 d'une superficie de 207 m², ZB 145 d'une superficie de 163 m² soit un total de 22 828 m².

Dans le cadre de la dissolution du Syndicat Mixte du Dijonnais, décidée au regard de la nécessité de rationaliser et simplifier la carte intercommunale et son organisation institutionnelle, il est proposé, compte tenu de la vocation intercommunale du terrain et de l'intérêt général attaché à une gestion unique du parc de stationnement, que les parcelles concernées soit cédées à l'euro symbolique à la Communauté de l'agglomération dijonnaise. Le parc de stationnement sera déclaré d'intérêt communautaire au titre de la compétence « *création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire* » (article L 5216-5 II-1° du Code Général des Collectivités Territoriales) et conformément à la délibération du 10 octobre 2002 de Communauté de l'agglomération dijonnaise.

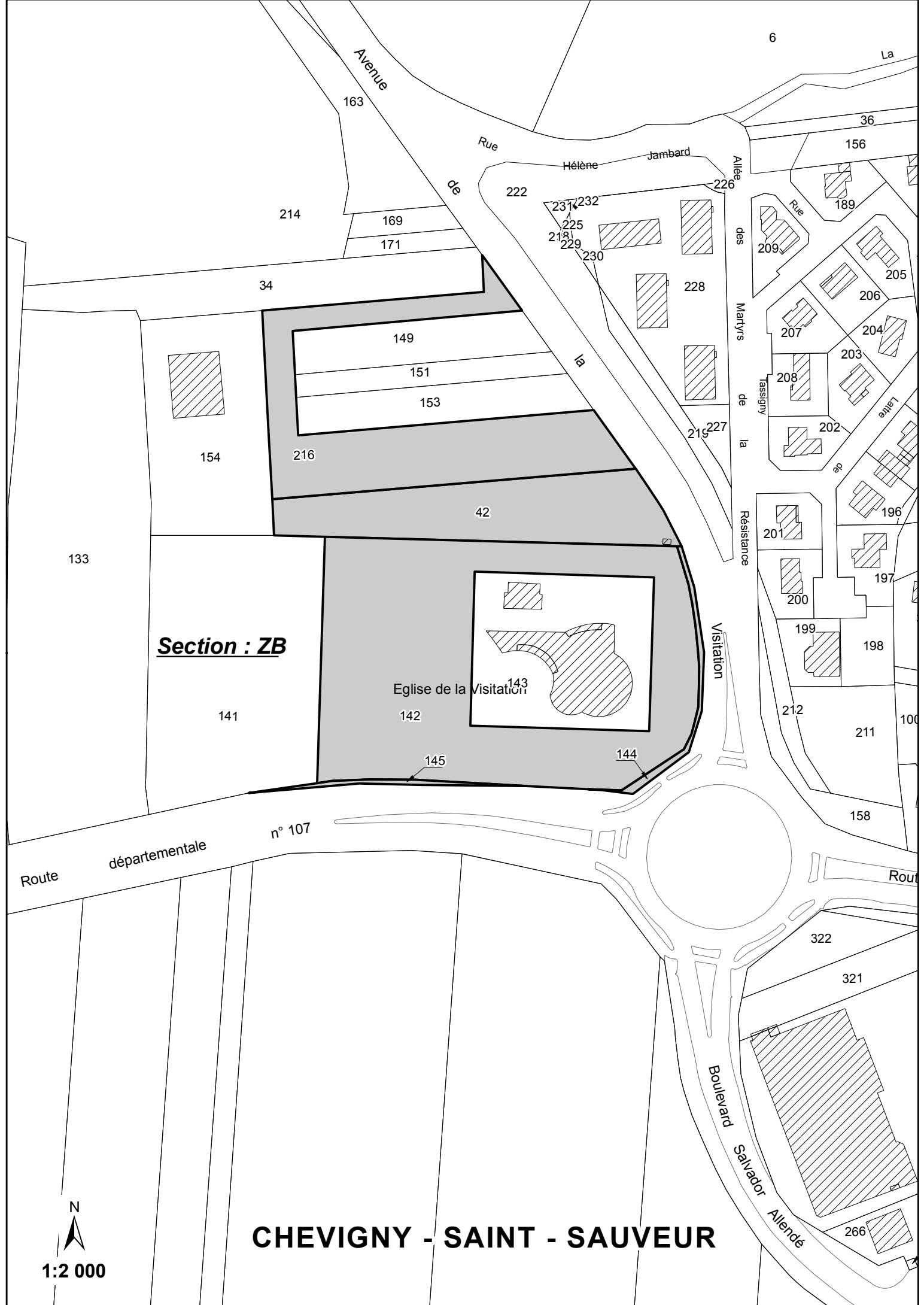
La Communauté de l'agglomération dijonnaise assurera les échéances des emprunts restants à payer et ce à compter du 1er janvier 2011 jusqu'au 25 janvier 2012 date de la dernière échéance, pour un montant de 14 876,69 euros.

Le prix du mètre carré a été fixé par le service France Domaines à 5 euros, soit un total arrondi à 114 000 €.

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles situées sur la Commune de Chevigny-Saint-Sauveur ZB 216 d'une superficie de 5976 m², ZB 42 d'une superficie de 4 430 m², ZB 142 d'une superficie de 12 052 m², ZB 144 d'une superficie de 207 m² et ZB 145 d'une superficie de 163 m², soit une superficie totale de 22 828 m²,
- **de dire** que Communauté de l'Agglomération Dijonnaise assurera les échéances des emprunts restants à payer pour l'aménagement du parc de stationnement et ce à compter du 1er janvier 2011 jusqu'au 25 janvier 2012 date de la dernière échéance, pour un montant de 14 876,69 euros,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer l'acte de vente et accomplir toutes formalités subséquentes.



Section : ZB

Eglise de la Visitation 143

CHEVIGNY - SAINT - SAUVEUR

N
1:2 000